

## **GOODFOOD MARKET CORP.**

### **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2020**

Montréal (Québec), le 10 novembre 2020

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de Goodfood Market Corp. (la « Société ») aura lieu le mercredi 13 janvier 2021, à 10 h (heure de Montréal).

Afin de nous conformer aux mesures imposées par les gouvernements fédéral et provincial dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et d'autres parties prenantes, notre assemblée se tiendra cette année, à moins d'indication contraire de notre part par voie de communiqué de presse et sur notre site Web (<https://www.makegoodfood.ca/fr/investisseurs>), de façon virtuelle uniquement. L'assemblée se tiendra par webdiffusion audio en direct à l'adresse <http://web.lumiagm.com/259734412>. Les actionnaires auront la même chance de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique.

L'assemblée se tiendra aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2020 et le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter une résolution ordinaire (i) autorisant les options non attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société, et (ii) ratifiant les octrois d'options effectués aux termes du régime d'options d'achat d'actions depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, ce qui représente un total de 1 109 464 options, le tout tel qu'il est indiqué à l'annexe C de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction;
5. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter une résolution ordinaire (i) approuvant le régime d'unités d'actions restreintes de la Société, et (ii) ratifiant les octrois d'UAR effectués aux termes du régime d'unités d'actions restreintes le 29 septembre 2020, ce qui représente un total de 191 892 UAR, le tout tel qu'il est indiqué à l'annexe D de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction;
6. traiter de toute autre question pouvant être valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer à l'assemblée, y poser des questions et y voter en temps réel, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront participer à l'assemblée en tant qu'invités, mais les invités ne pourront pas y voter.

Si vous ne prévoyez pas être en mesure de participer à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ci-joint et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Les procurations soumises par la poste, par télécopieur ou par Internet doivent parvenir à Fiducie TSX au plus tard à 10 h (heure de Montréal), le lundi 11 janvier 2021. Ces instructions comportent une étape supplémentaire, soit celle d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Fiducie TSX, après avoir soumis votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. **Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Fiducie TSX, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et ne pourra y assister qu'à titre d'invité.**

Bien qu'en date des présentes, nous ayons l'intention de tenir l'assemblée de façon virtuelle uniquement, nous surveillons de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et nous nous réservons le droit de tenir une assemblée hybride, qui rendrait possible une participation en personne et de façon virtuelle. Tout changement du format de l'assemblée, le cas échéant, sera annoncé par voie de communiqué de presse et sur notre site Web (<https://www.makegoodfood.ca/fr/investisseurs>). Nous ne prévoyons pas préparer ni poster une version modifiée de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction si le format de l'assemblée venait à changer.

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le lundi 7 décembre 2020, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à participer à l'assemblée et à y voter.

Par ordre du conseil d'administration,

*(s) Philippe Adam*

---

Philippe Adam

Chef de la direction financière